



VETERANS 2018/2019

Article 1 : Conditions de participations

- 1) Le critérium vétérans est réservé aux joueurs et joueuses en possession d'une licence FFTT traditionnelle, dans un club du département, âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours;
- 2) Inscriptions: les joueurs doivent être inscrits avant la date fixée par le responsable de l'épreuve.
- 3) Déroulement: Toutes les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

Article 2 : Formule des tours

1) Horaire de la compétition: 20h30.

2) En début de chaque saison les joueurs sont placés dans les différentes divisions selon leurs classements de début de saison (« application du serpent »). D1 et 2 D2 (12 joueurs en classement intégral); puis dans les autres divisions dans des poules de 5 personnes (6D3 ; 12D4 ;12D5) et le nombre nécessaire pour faire des poules de 5 ou 4 personnes en D6. Le nombre de poules peut être ajusté pour garantir une pyramide.

3) Montée de division:

Les 2 premiers de chaque poule de D2 et les premiers de D3, D4, D5 et D6 montent dans la division supérieure.

4) Descente de division:

- Il y aura 4 descentes de D1 et 2 x 3 descentes en D2,
- En D3 : Les 2 derniers de chaque poule,
- En D4 : Le dernier de chaque poule,
- En D5 seul le dernier de poules descend. Selon le nombre de poules de D6, un repêchage pourra être effectué.

Rappel ; Au 4ème tour, il n'y a pas de montées ni de descente

5) Forfaits:

Le joueur devra aviser d'urgence (avant l'épreuve), le responsable de la commission. **Les personnes non excusées ne seront pas repêchées pour le tour suivant et seront déclarées perdant de leurs matchs de poule. Un forfait même excusé entraîne une descente automatiquement.**

Article 3 : Départages des égalités lors des poules suivant art 1-7-3 Manuel JA2 – JA3

2 joueurs sont à égalité : Il suffit de regarder la partie qui concerne les deux joueurs : le vainqueur de cette partie est placé avant le perdant.

Plusieurs joueurs sont à égalité : Ne sont prises en compte que les parties les ayant opposés les uns contre les autres.

- 1) Faire le total des points des parties considérées,
- 2) Si aucun joueur n'est départagé par ce moyen, on fait ensuite le quotient des manches gagnées sur les manches perdues
- 3) Si aucun joueur n'est départagé par ce moyen, on fait ensuite le quotient des points gagnés sur les points perdus,
- 4) si aucun joueur n'est départagé par ce moyen, un tirage au sort est effectué.

Article 4 : Points obtenus par tour :

D1= A	D2= B	D3= C	D4= D	D5= E	D6= E
1er = 100pts	1er = 100pts	1er = 100pts	1er = 100pts	1er = 200pts	1er = 100pts
2ème= 80 pts	2ème= 80 pts	2ème= 75 pts	2ème= 75 pts	2ème= 175 pts	2ème= 75 pts
3ème= 65 pts	3ème= 65 pts	3ème= 50 pts	3ème= 50 pts	3ème= 150 pts	3ème= 50 pts
4ème= 50 pts	4ème= 50 pts	4ème= 30 pts	4ème= 30 pts	4ème= 130 pts	4ème= 30 pts
5ème= 40 pts	5ème= 40 pts	5ème= 15 pts	5ème= 15 pts	5ème= 115 pts	5ème= 15 pts
6ème= 30pts	6ème= 30 pts				
7ème= 25pts	7ème= 25 pts				
8ème= 20pts	8ème= 20 pts				
9ème= 15pts	9ème= 15 pts				
10ème= 10pts	10ème= 10 pts				
11ème= 5pts	11ème= 5pts				
12ème= 2pts	12ème= 2pts				

Article 5 : Finales Départementales

1) Les joueurs ayant participé **à 3 tours préliminaires au moins**, peuvent participer à la finale départementale. **Les absents non excusés au tour 4 ne peuvent pas participer à celle-ci.**

2) Les finales départementales sont qualificatives pour les finales régionales. Si la journée départementale ne peut se dérouler avant la finale régionale, le responsable établira une liste de qualifiés (classement par catégorie, établi après de dernier tour avant la finale régionale suivant le total des points critérium acquis, pour chaque joueur.

3) catégories: Les catégories sont:

Dames:Toutes les V1, V2 et V3.

Messieurs:16 premiers V1, V2, V3 et V4. En poule de 4, tous qualifiés puis élimination directe.

Placement des joueurs 1er 1 2 3 4, 2ème 7 8 5 6, 3ème 11 12 9 10, 4ème 13 14 15 16.

Le jour des Finales Départementales, une consolante sera organisée pour les non qualifiés.

4) Horaire: début de l'épreuve 20h30.

Responsable de l'épreuve :

Rénald DELALIN : 22, Route d'Ecos - 27630 Fourges
Tél : 06.22.45.73.21 / @ : cdtt27.veterans@orange.fr